

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP -



Commune d'Oppède (84)

DOSSIER GRAPHIQUE RÉGLEMENTAIRE

3 - Plan de zonage de l'AVAP - Le vieux village -
éch. 1/2 500^e

Mars 2017



Chargé d'étude de l'AVAP:
Parc naturel Régional du Luberon,
Service Paysage, Urbanisme, Architecture & Patrimoine,
Patrick COHEN, architecte du patrimoine
Pierre PROUILLAC, assistant
Marion EYSSETTE, assistante

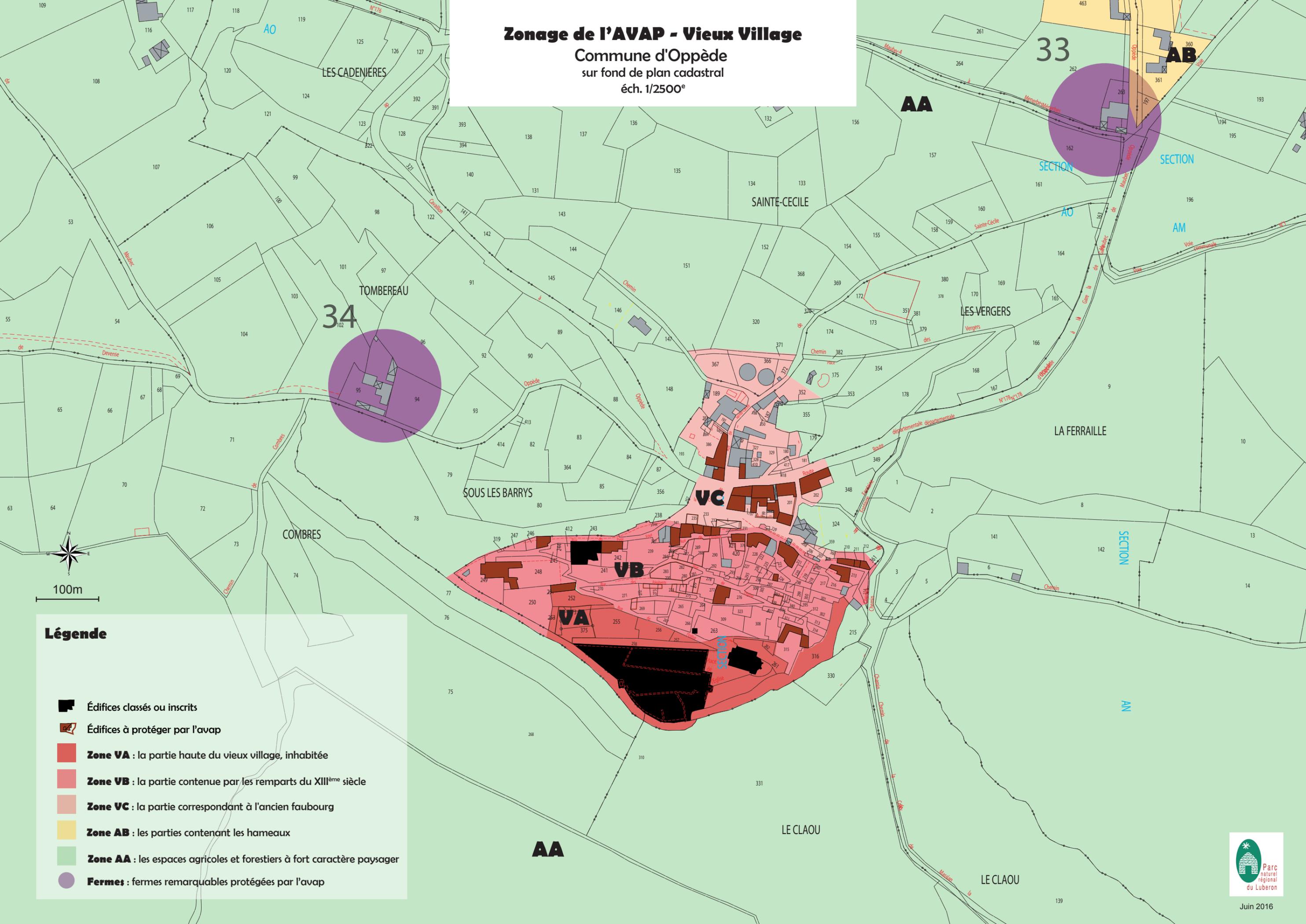


Zonage de l'AVAP - Vieux Village

Commune d'Oppède

sur fond de plan cadastral

éch. 1/2500^e



100m

Légende

-  Édifices classés ou inscrits
-  Édifices à protéger par l'avap
-  **Zone VA** : la partie haute du vieux village, inhabitée
-  **Zone VB** : la partie contenue par les remparts du XIII^{ème} siècle
-  **Zone VC** : la partie correspondant à l'ancien faubourg
-  **Zone AB** : les parties contenant les hameaux
-  **Zone AA** : les espaces agricoles et forestiers à fort caractère paysager
-  **Fermes** : fermes remarquables protégées par l'avap

